

Pipe-line du Nord—Loi

opposées à celles du commissaire et du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Suivant le *Star* de Whitehorse, M. MacKinnon déclarait:

Le bill du pipe-line actuellement à l'étude à la Chambre témoigne d'une forte et dominante présence fédérale au Yukon.

Il vise l'article du bill qui prévoit la création d'une administration unique chargée de la construction du pipe-line, et signale que le porte-parole du Yukon siègera dans la représentation fédérale et sera désigné par le gouvernement fédéral. Il s'opposait à ce que le Yukon ne soit pas traité sur le même pied que les provinces représentées au Conseil. Cela répond à l'observation du secrétaire parlementaire, qui a dit que le gouvernement ne perdrait pas la face si le Yukon adoptait le point de vue de son député, point de vue que j'ai exposé aujourd'hui.

Le commissaire en conseil a fait remarquer qu'une assemblée législative doit présenter des projets susceptibles d'être acceptés. M. MacKinnon a montré que le Yukon devrait pouvoir s'occuper directement de tout ce qui concerne le pipe-line d'un bout à l'autre du territoire, au lieu d'avoir à se plier à une direction fédérale totale et absolue. A propos des fonctionnaires fédéraux désignés par le ministre, le commissaire du Yukon a dit—cela est faux—que le Conseil consultatif—le Conseil consultatif fédéral-provincial—permettra aux Yukonnais d'avoir leur mot à dire, ajoutant que ce point de vue avait été exposé devant la Commission Lysyk. On n'en a absolument pas tenu compte dans le bill. Le commissaire a également mentionné la deuxième enquête écologique et les enquêtes socio-économiques à venir: elles font croire à tort à la population du Yukon que ces enquêtes lui permettront d'avoir son mot à dire. Cela est absolument faux.

Le commissaire a également dit que le représentant du Yukon serait choisi par le comité exécutif en fonction de la politique yukonnaise, d'où il s'ensuit selon lui que cette décision politique est conforme aux vœux des représentants du Yukon. C'est faux. Ce n'est pas cela qui est prévu au bill.

Je répète au sujet de ce commissaire ce que j'ai déjà dit au sujet des autres, pour faire voir que le Yukon a vraiment le statut de colonie. Quand le ministre dit à son commissaire «En avant, marche!», celui-ci demande: «Du pied gauche ou du pied droit?». Voilà exactement ce qui va se produire si le bill n'est pas modifié.

● (2022)

Le gouvernement a trahi la position autochtone en négligeant de tenir sa promesse, consacrée par la loi, d'une enquête à la deuxième étape. J'entrevois de sérieuses difficultés, face à cette situation, si l'on veut faire adopter rapidement ce bill.

Le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) prendra la parole après moi dans ce débat. Il traitera des problèmes ouvriers que pose ce projet de loi et du fait que le gouvernement n'a mis en place aucun programme de formation. Le secteur privé, par l'entremise de l'AGTL et d'autres, a entrepris, il y a six ou sept ans, de former les habitants du Nord, en particulier les autochtones, pour qu'ils puissent accomplir des travaux d'entretien

après l'achèvement du pipe-line. Mais qu'a fait le gouvernement? Strictement rien. Mon ami de Vancouver-Sud traitera en profondeur de cet aspect.

Hier soir, j'ai écouté avec intérêt une émission télévisée à laquelle participait le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas). On y a discuté de la construction anticipée du tronçon albertain du pipe-line. Qu'il me reprenne si je me trompe, mais si j'ai bien compris, il est d'avis que cela retarderait la construction anticipée du tronçon du Yukon de dix ou vingt ans. Je suis plus optimiste que lui à cet égard.

Les représentants de la Foothills, avec qui nous avons discuté lors des études que nous avons effectuées avant le débat d'aujourd'hui, nous ont assuré qu'il n'y aurait aucun retard. Le vice-premier ministre nous a affirmé que le gouvernement comptait respecter scrupuleusement le calendrier établi dans l'accord international selon lequel l'installation du pipe-line au Yukon débiterait le 1^{er} janvier 1981. Si j'étais joueur, je ne parierais pas là-dessus à cause des répercussions financières de la construction anticipée du tronçon albertain du pipe-line qui faciliteront le financement des tronçons situés plus au nord.

Il est fort probable que l'on va remettre à plus tard la construction de ce tronçon. Cela me préoccupe beaucoup et devrait préoccuper également tous les députés. Au lieu de financer l'ensemble du projet, on financera la construction de chaque tronçon individuellement. Mais en supposant que l'on finance le tout en une seule fois, il pourrait en coûter jusqu'à 100 millions de dollars par mois en intérêts pour un projet de cette ampleur.

Je voudrais signaler une chose en passant mais avec non moins de sincérité. Le gouvernement doit absolument inclure dans le contenu canadien la planification et la participation des Canadiens, non seulement à la construction des conduites et des autres produits sidérurgiques mais à tout ce que l'industrie devra fabriquer comme les soupapes et les raccords en faisant appel, par exemple, à la sidérurgie et au potentiel manufacturier de la province de Québec. Il faudrait encourager cette province à participer à l'ensemble du projet. Sous bien des rapports, il peut intéresser tous les Canadiens et favoriser l'unité nationale.

Je m'inquiète de ce que non seulement le gouvernement mais les institutions financières pourront exercer des pressions au sujet des offres et des soumissions pour les matériaux, l'équipement et la main-d'œuvre. Les intentions sont précisées, et elles ont l'air en règle mais, là encore, le contrôle est un frein parlementaire efficace aux malhonnêtetés possibles.

J'aimerais faire une suggestion personnelle et non partisane. Peut-être le gouvernement pourrait-il songer à insérer dans le projet de loi une disposition semblable à celle qui figure dans la loi sur la Commission de lutte contre l'inflation. Sur la demande écrite d'un nombre donné de députés, mettons 50, le Parlement pourrait de temps à autre suivre la marche du projet à l'occasion d'un débat. Ainsi, on pourrait au moins exposer les pratiques injustes ou les irrégularités.